

PRÉFET DE L'AVEYRON

Synthèse des observations du public

OBJET : Arrêté fixant les conditions de chasse pendant la période du 1er juin à la date d'ouverture générale de la chasse dans le département de l'Aveyron

Rodez le 7 mai 2019,

Une consultation du public a été organisée sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les conditions de chasse pendant la période du 1er juin à la date d'ouverture générale de la chasse dans le département de l'Aveyron en application de la loi N°2012-1480 du 27 décembre 2012, du 16 avril 2019 au 06 mai 2019 inclus soit 21 jours.

Elle s'est concrétisée par la mise en ligne sur le site Internet de l'État en Aveyron de la note de présentation et du projet d'arrêté.

Les avis et observations étaient recevables pendant toute la durée de consultation soit jusqu'au 06 mai 2019 inclus. Ils pouvaient être transmis :

- par courriel à l'adresse suivante ddt-seb@aveyron.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron – Service Biodiversité Eau et Forêt – 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12 033 Rodez cedex 09.

À l'issue de la consultation, il apparaît que le document n'a appelé ni remarque ni avis.

En conséquence, le projet d'arrêté est proposé à la signature sans modification.

Le Directeur Départemental des Territoires



Laurent WENDING